

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 19 février 1870

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (497r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 19 février 1870, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45921>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [19 février 1870](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin réclame à Oudin-Leclère la note permettant de solder ses frais et honoraires et il lui demande de communiquer à Édouard Larue le dossier de la liquidation de la communauté de biens.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

juin le 19 dernier 1870

Monsieur Cudier leclerc

Je vous ai pris différentes fois de me donner le détail de mon compte avec vous afin de vous le régler, mais je n'ai pas encore fait. Je viens de me faire très renoncer cette demande, et je suis alors obligé, en attendant de bien vouloir remettre à M. Marceau les pièces de mon dossier dont il a besoin maintenant pour l'état de mon affaire de légitimation.

Bien agréer. Monsieur, l'assurance
de ma considération.

Garin